notremag'

votre actualité

n°25

DÉCOMPTE des charges

CHARGES LOCATIVES Qui paie quoi ?

Concours balcons et jardins fleuris

BALADE à Nordron

LA PAROLE au CCLP

notremaison
Société de logements de service public

Périodique
Mai > Août 2023

“ LE PASSAGE À L’ACTION

Ça y est, la seconde brochure de l’année est entre vos mains. Comme le temps file, et avec lui, certaines résolutions de ce début d’année ! Toutefois, en subsiste une pour notre société : la décision de **passer à l’action**, d’avancer ensemble avec ce qu’on a et ce qu’on est, afin de tendre vers la société de demain. Passer à l’action, prendre des décisions et agir pour nous d’abord en tant qu’individu mais également pour le collectif.

Cette brochure vous guidera sur les pas de la concrétisation des actions prévues cette année :

- Tout d’abord, il y a du changement dans notre organigramme avec l’accueil de nouveaux membres dans l’équipe,
- Le **lancement du Plan de Rénovation Energétique** (PRE) est amorcé pour Chastre, avec dans la foulée la programmation de la suite des travaux de rénovation (énergétique ou non)
- Les projets de construction vous sont présentés au fil des brochures,
- Les activités sociales et culturelles en lien avec la dynamique de quartier, sont également une part importante du travail de collaboration et d’accompagnement.

Et enfin, avec le retour des rayons du soleil, nous vous annonçons le **lancement du concours “Balcons et jardins fleuris”**, qui offrira un manteau coloré à l’ensemble des implantations. Nous sommes d’ores et déjà en attente de vos projets floraux et espérons sincèrement que vous serez nombreux à participer !

Bonne lecture à tous !

Quyên Chau

Directrice-gérante

SOMMAIRE

2 **Edito**

3 **Concours**

4 **En bref**

6 **Balade dans le patrimoine**

Règlement voir p13

CONCOURS BALCONS ET JARDINS FLEURIS !

Vous avez la main verte ? Vous appréciez avoir une vue fleurie ?
Vous souhaitez mettre de la couleur dans votre quartier ?

Alors, inscrivez-vous vite à la 3ème édition de notre concours " Balcons et jardins fleuris" et tentez de remporter un bon d'achat dans une jardinerie près de chez vous !

Notre Maison organise à nouveau son concours mettant en valeur vos talents de jardinier tout en **améliorant le cadre de vie** de chacun.

Certains d'entre vous n'ont pas attendu le concours pour fleurir leur logement. Toutefois il nous semble important d'encourager toute initiative, notamment par une mise en valeur et des prix qui permettront aux gagnants de profiter de bons d'achat dans une jardinerie.

2 CATÉGORIES DE PRIX :

« Prix individuel » pour l'embellissement de votre façade privée, côté rue.

Attention, les jardins arrières, non visibles de tous, ne seront pas pris en compte .

« Prix collectif » pour un projet qui fleurit un espace commun, réalisé seul ou en groupe.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

- Vous contribuez à l'amélioration de votre cadre de vie et de celui de vos voisins.
- Vous pouvez initier d'autres vocations dans le quartier
- Vous tentez de remporter un bon d'achat dans une boutique de jardinage

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription est gratuite, il vous suffit d'adresser soit :

- **un courrier :** en renvoyant le formulaire disponible en fin de brochure à l'adresse suivante : **Notre Maison, Boucle Jean de Nivelles, 1, 1348 LLN**
- **un mail :** en mentionnant votre nom, prénom, adresse précise, téléphone, catégorie d'inscription (**1/**Prix individuel ; **2/**Prix collectif) à l'adresse suivante **communication@notre-maison.be.**

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les locataires et les propriétaires de Notre Maison.

Pas d'inquiétude, même si vous n'avez pas la main verte, c'est l'occasion de vous lancer !

8 Info Briques

13 Concours réglement

16 Parole au CCLP

18 Charges Locatives

ENTRETIEN ET RÉNOVATION (CHARLEROI - SIÈGE SOCIAL)

Nous construisons et rénovons des logements publics, mais nous prenons aussi soin de nos antennes pour le **bien-être** du personnel et de **l'accueil** des visiteurs. Durant ces derniers mois, notre antenne de Charleroi a connu deux chantiers. Le plus attendu était certainement la remise en service de l'ascenseur pour une meilleure mobilité et accessibilité. Après l'agrandissement des bureaux de Louvain-la-Neuve, le service technique s'est occupé de donner un véritable coup de fraîcheur à la cuisine du siège social. Encore une belle intervention, propre et efficace des ouvriers du service technique ! Merci à eux.

DES NOUVEAUX VISAGES AU SEIN DE L'ÉQUIPE

En ce début d'année, quelques nouvelles personnes sont venues compléter nos différents services. Les postes d'ouvrier, de gestionnaire technique et de collaboratrice administrative du service technique, pour les antennes de Beaumont et de Louvain-la-Neuve, sont pourvus. Le service social du Brabant Wallon a également accueilli une nouvelle assistante sociale. Retrouvez **l'organigramme** mis à jour sur notre site internet (www.notremaison.be). L'antenne de Charleroi, va accueillir une nouvelle secrétaire de direction.

« CAFÉ PAPOTE » (CHIMAY)

Le 16 mars dernier, une seconde édition du « café papote » a eu lieu. Ces rendez-vous ont été initiés par l'équipe sociale de la Botte du Hainaut en collaboration avec la Maison de quartier de la commune de Chimay et la Régie de Quartier Notre Maison. Un lieu **d'espace-rencontre** pour faire connaissance et échanger en toute simplicité.

FÊTES DES VOISINS

Avez-vous déjà véritablement pris **le temps de rencontrer et d'échanger** avec vos voisins ? Quelle que soit votre réponse, la fête des voisins est justement l'occasion parfaite, le temps d'une après-midi, de voir ou de découvrir les personnes avec qui vous partagez quotidiennement vos vies. Soyez attentif, les dates des festivités vous seront prochainement communiquées.

« ÉTÉ SOLIDAIRE » VOUS AUSSI, PARTICIPEZ !

Chaque été, depuis maintenant huit années, des jeunes de 15 à 21 ans, allient **job d'étudiant** et **action solidaire** à l'égard des citoyens. Pendant 10 jours, ces jeunes font des travaux d'intérêt collectif tel que l'aménagement, le nettoyage et l'embellissement des espaces communs.

Depuis 2016, le service technique de Notre Maison et la Régie de Quartiers, en partenariat avec les communes (Ottignies Louvain-la-Neuve, Rixensart et Chastre), accueillent et encadrent ces jobistes.

LES NOUVEAUX DISPARUS

Une seconde rencontre a été organisée dans le cadre du mini-festival de théâtre forain qui a eu lieu du 26 au 29 avril 2023. Autour de la table, différentes associations ont rejoint les services de Notre Maison et du PCS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Photos et débriefing de cette semaine festive et culturelle seront au rdv de la prochaine brochure.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NOTRE MAISON

Comme chaque année, les différents coopérateurs publics et privés se réuniront pour l'Assemblée générale qui se déroulera le 12 juin à Rixensart. Ce moment important pour la société aura notamment pour objet **d'approuver les comptes de l'année 2022**. Cette année, une assemblée générale extraordinaire est prévue aussi pour modifier les **statuts**. Le rapport de gestion reprenant les activités et projets menés tout au long de l'année 2022, sera présenté lors de cette séance.

Vous êtes curieux et désireux d'en apprendre plus sur votre société de logement ? Celui-ci sera disponible sur notre site (www.notremaison.be) dès le mois de juillet 2023.

À LA RENCONTRE DES IMPLANTATIONS

NORDRON MOMIGNIES

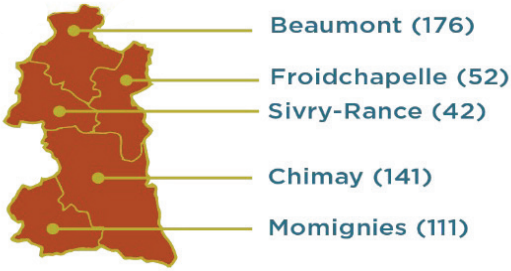

Pour la seconde balade dans le patrimoine, nous vous proposons de partir à la découverte de la commune de Momignies, ville pionnière de la Botte du Hainaut où l'offre de logements publics s'élève à 111 logements dont la plupart sont des maisons individuelles (14 appartements uniquement).

Dans le cadre du Plan d'ancrage communal du logement (2009-2010), le CPAS de Momignies (propriétaire du terrain) et Notre Maison ont signé un bail emphytéotique de 52 ans, afin de créer un nouveau quartier respectant les normes urbanistiques de la commune. La volonté des différents acteurs du projet est de créer des logements confortables et fonctionnels, tout en respectant les performances énergétiques plus strictes que ce qui est imposé par la Région Wallonne. **Ces logements ont un certificat PEB B, ce qui est à souligner pour des logements construits en 2012.**

Auteur du projet : Bureau Citau- Thibaut BRUYR de Gosselies
Entreprise : Séquaris

Ce projet met en évidence l'intergénérationnalité entre les locataires. Un espace public vert crée le lien entre les logements, favorisant ainsi les rencontres et la convivialité entre voisins.

- 2 maisons 1 chambre
- 2 maisons 2 chambres
- 2 appartements 1 chambre
- 1 appartement 2 chambres
- 1 appartement 3 chambres
- Les appartements sont desservis par une chaudière collective alimentée au mazout

COUP D'ŒIL SUR LES PROJETS IMMOBILIERS :

Comme tous les quadrimestres, nous vous offrons en primeur les dernières nouvelles des chantiers et projets en cours ou futurs.

1 CONSTRUISONS DES LOGEMENTS PUBLICS

Sachant qu'il y a plus de 3000 candidats locataires sur la liste d'attente de Notre Maison, il est bien évidemment important de redoubler nos efforts afin de développer notre patrimoine et ainsi offrir au plus grand nombre un logement adapté.

En termes de construction, l'année 2023 sera marquée par la clôture de la seconde phase du chantier de **La Hulpe**, qui pour rappel comptera 12 logements sociaux.

Entretemps, le chantier des 6 appartements de **Rosières** continue d'avancer. Nous aurons le plaisir d'accueillir les familles dans le courant de l'année 2024.

Nous ne dérogerons pas à la journée d'accueil collective, qui est l'occasion pour le CCLP et nous-même d'avoir un premier contact avec les futurs habitants.

*Au total, avec ces 3 chantiers, **26 ménages** pourront entrer dans des logements adaptés à leur situation et ayant un label énergétique (PEB) très performant.*

*D'autre part, nous attendons l'octroi de 2 permis d'urbanisme à **Villers-La-Ville et Rixensart.***

Genappe

*À côté de ces chantiers en cours, les équipes planchent déjà sur les prochains projets. C'est pour cela que nous pouvons dès maintenant vous annoncer le lancement d'un nouveau chantier dans la commune de **Genappe :***

- ***Où ?** La rue de la Grande Aigrette verra bientôt sortir du sol 8 maisons mitoyennes qui s'inséreront parfaitement dans le nouveau lotissement.*
- ***Quand ?** Démarrage des travaux fin avril 2023.*

Vue 3D de l'avant-projet

SCAVÉE DU BIÉREAU - LOUVAIN-LA-NEUVE

2. RÉNOVONS DES LOGEMENTS PUBLICS

Pour 2023, notre société investit massivement dans la rénovation avec au total, une rénovation quasi complète de 170 logements sur les 2 provinces.

À côté du développement, Notre Maison s'attèle depuis des années au maintien et à la rénovation de son patrimoine. Ici, on parle de gros travaux de rénovation touchant à l'**enveloppe du bâtiment** et qui sont généralement lourds (remplacement des châssis, des chaudières, de l'isolation, etc.).

Cette année, nous assisterons :

Au printemps, démarrage d'un gros chantier à Louvain-la-Neuve qui concernera plus de 60 logements

Nature des travaux : remplacement de la couverture de la toiture et le placement d'une isolation pour les 4 immeubles collectifs (30 appartements)

Où ? Scavée du Biéreau

Et parallèlement à ce chantier, un second est également prévu pour 31 logements :

Nature des travaux : remplacement de la couverture de la toiture, placement d'une isolation et d'un bardage dans le prolongement de la toiture

Où ? Rue de la Sarriette, place de la Sarriette, passage de la Sarriette et cour de la Sarriette.

*Outre les travaux touchant au bâtiment, **la rénovation des coursives et des balcons** est également prévue. Ces travaux sur le béton sont indispensables et essentiels, car ils garantiront le maintien en état des bâtiments, et ce, malgré les années. Ce chantier sera mené en 2024.*

Septembre marquera le démarrage des d'un chantier de rénovation relatif au PRE (Plan de Rénovation Énergétique) à Chastre annoncé précédemment.

Pour rappel, à l'occasion d'un appel à projet de la Région wallonne appelé « Plan Rénovation Énergétique », des subventions ont été octroyées pour la rénovation de logements selon des critères très stricts. L'objectif de ce plan adopté par le Gouvernement wallon en juillet 2020 est la réalisation optimale des premières étapes de rénovation énergétique vers **le label A**, en assurant l'atteinte effective d'un label PEB de niveau B minimum. Le tout devant inclure une attention du point de vue de l'accompagnement social.

Afin d'atteindre les objectifs, les travaux se porteront essentiellement sur **des travaux économiseurs d'énergie** afin de réduire les besoins en chaleur des logements.

Pour 2024, nous avons donc pour le PRE, deux dossiers à venir :

- **Genappe à Vieux Genappe et rue de la Cressonnière**
- **Marbais à Parc Pré St Pierre**

Les travaux consistent en la rénovation externe des logements : des toitures et leur isolation, des murs et de la ventilation, des châssis et du remplacement des portes de garage,… les locataires de l'implantation **pourront rester dans leur logement** tout au long des travaux.

Ces dossiers sont au stade de l'avant-projet. En ce moment, nous organisons des visites de terrain avec les architectes afin de préparer au mieux aux travaux.

Des critères stricts sont à respecter comme la conformité aux normes de salubrité et de sécurité, aux normes relatives aux installations de mazout et de gaz, d'incendie ainsi que la gestion de la présence éventuelle d'amiante et de plomb.

Les besoins sont donc en cours d'identification et doivent servir de base pour élaborer le cahier des charges-document, qui décrit également les conditions particulières dans lesquelles le marché va être exécuté pour choisir l'entreprise. Ce document doit être préalablement approuvé par la Société Wallonne du Logement (SWL). Nous espérons que les travaux pourront démarrer **dans le courant du second semestre 2024,** mais cela dépendra du planning de l'entreprise désignée.

RÈGLEMENT CONCOURS PAGE 3 BALCONS ET JARDINS FLEURIS

OBJECTIF

1/ fleurir leur jardin, ou balcon à rue (fenêtres et jardinets) catégorie 1/prix individuel ;

Attention, les jardins à l'arrière, non visibles de tous, ne seront pas pris en compte !

2/ fleurir un espace commun, seul ou en groupe catégorie 2/prix collectif.

PUBLIC

Le concours est ouvert à toute personne, propriétaire ou locataire, occupant un des logements de la société, dans la province du Brabant wallon ou de la Botte du Hainaut.

INSCRIPTION

L'inscription au concours est ***gratuite*** et doit se faire par courrier ou par mail ***avant le 31 mai 2023.***

JURY

Le jury se compose comme suit :

- Membre de la Direction de Notre Maison
- Membre du service technique
- Membre du Comité Consultatif de Locataires et Propriétaires
- Membre de l'une de nos Régies des quartiers de Chastre et/ou Rixensart

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les réalisations seront appréciées durant les mois de juin, lors d'une visite sur place par un membre de Notre Maison, sans avertissement préalable du participant. Des photos et une description seront transmises dans un dossier au jury qui analysera les réalisations.

LE JURY TIENDRA COMPTE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Esthétique générale : harmonie des couleurs, des formes, originalité, équilibre…
- Intégration dans l'espace et place réservée à la nature ;

Pour le prix collectif, le critère de partage et d'intégration par rapport au voisinage sera mis en avant.

PRIX

Les gagnants seront avertis personnellement. 200€ de prix seront offerts en bons d'achat et répartis entre les gagnants. Les bons seront utilisables dans un magasin de jardinage proche de leur habitation.

RESPECT DES RÈGLES

Les participants doivent respecter le Règlement d'Ordre Intérieur de la société en matière de jardinage, ainsi que le Règlement Général de Police de leur commune, notamment en matière de sécurité : bien fixer les jardinières/bacs suspendus sur les balcons afin d'éviter toute chute du contenant ou de son contenu.

Les photographies et documents constitués pour le jury en vue de la remise des prix restent propriété de la société Notre Maison qui se réserve le droit de les utiliser pour assurer la promotion du concours. Aucune indemnisation ne sera accordée.

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le jury, seul arbitre en cas de différend.

FOCUS SUR LES MOISISSURES DANS LE LOGEMENT

Votre Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires vous propose un article en collaboration avec la Régie des Quartiers de Notre Maison.

Les moisissures dans un logement se développent lorsque l'humidité ambiante est importante. Cette humidité peut provenir de plusieurs causes : évaporation de l'eau dans la salle de bains, dans la cuisine, séchage du linge à l'intérieur. Cela peut aussi simplement provenir de la transpiration des habitants. Savez-vous qu'une personne adulte produit au minimum 1 litre d'eau par jour via la respiration et la transpiration !

Les moisissures peuvent provoquer ou amplifier des problèmes respiratoires, d'où l'importance d'y remédier sans tarder. Comment ? Principalement en prévenant son apparition par une aération régulière. Pour les supprimer, tapoter les tâches de moisissures avec un mélange (1/4 vinaigre ou eau de javel et ¾ eau) laisser agir 15 minutes et frotter ensuite à l'eau savonneuse.

Si votre logement a été rénové (exemple, nouveaux châssis double-vitrage), il est recommandé de laisser ouvertes les languettes d'aération situées au-dessus des châssis.

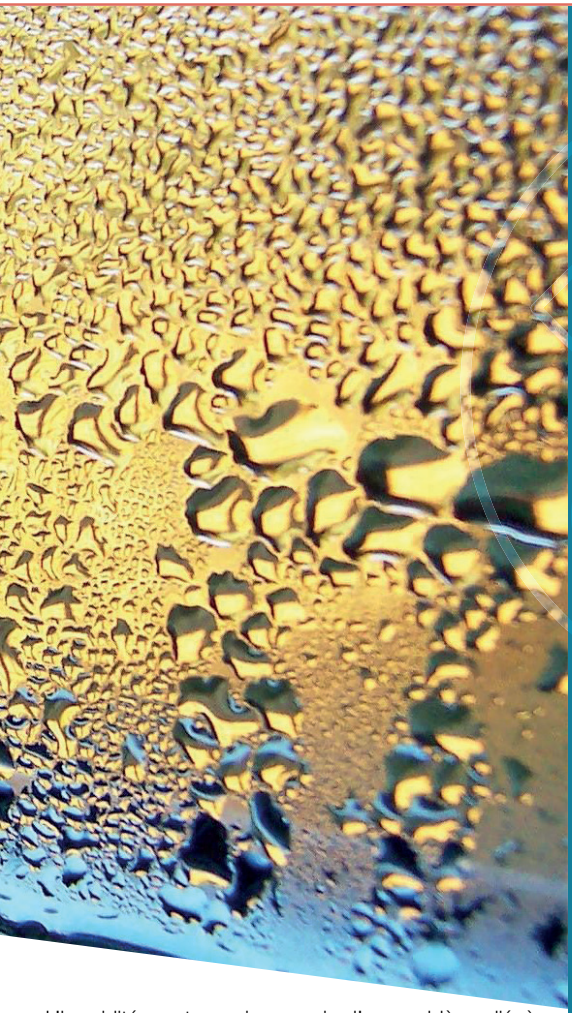

Membres du CCLP

PHAM T MY Anh, Présidente
(Genval)

BARAMPFUMBASE Balthazar
(Ottignies Louvain-la-Neuve)

VERHAEVER Paul, secrétaire
(Marbais)

L'humidité peut aussi provenir d'un problème lié à l'habitation. Par exemple : infiltration de l'eau de pluie par la toiture (tuile déplacée ou cassée, gouttière abimée, problème d'étanchéité de la toiture d'appartements), par les murs extérieurs (ancien bâtiment avec un mur plein) ou encore humidité ascensionnelle dans les murs (remontée capillaire). **Dans ce cas, la première des choses à faire est de contacter le service technique de Notre Maison.**

servicetechnique@notremaison.be
010/84.85.55

En cas de problèmes de santé consécutifs aux moisissures dans votre logement, vous pouvez également faire appel au SAMI (Service d'analyse des milieux intérieurs)

Pour le Brabant :

Site internet : https://www.brabantwallon.be/bw/partager/sante/sami/ -

sami.bw@brabantwallon.be - Tél 010/23.62.02

Pour le Hainaut :

Site internet : https://ha.hainaut.be/secteur-activite/salubrite-du-batiment

ha.labo-mons@haineut.be – Tél 065/40.36.10

La Régie des Quartiers de Notre Maison se tient à votre disposition pour toute information complémentaire concernant tous problèmes liés à l'humidité.

ENTRETIEN DU LOGEMENT QUI PAIE QUOI ? QUI ENTRETIENT QUOI ?

Le service technique reçoit souvent une série d'interrogations suite à la facturation d'interventions effectuées dans votre logement. Il nous semblait donc important de faire le point sur la répartition de ces dites interventions.

1 À CHARGE DE NOTRE MAISON

Il s'agit des des réparations nécessaires dûes à l'usure normale, la vétusté.

Voici des exemples concrets de futurs travaux prévus cette année à charge de votre société :

- la remise en état de logements dans la Botte du Hainaut (Beaumont et Chimay)
- le remplacement des menuiseries extérieures sur diverses communes
- la remise en état des terrasses et devantures à Villers La Ville et Chastre
- le remplacement de chaudières vétustes dans la Botte du Hainaut (Momignies, Chimay et Beaumont)
- le remplacement de plus d'une dizaine d'adoucisseurs dans le Brabant wallon.
- la remise en peinture de châssis en bois à Marcinelle et à Beaumont

Exception : Dans le cas où, une réparation est demandée mais que l'état du matériel découle d'une mauvaise manipulation de votre part, celle-ci vous sera facturée.
Par exemple : si un carreau est cassé parce que le ballon de vos enfants l'a traversé, la réparation vous sera facturée.

2 JE SUIS LOCATAIRE, QUE DOIS-JE PAYER ?

En tant que locataire, vous êtes tenus de prendre en charge les réparations courantes et les coûts d'entretien qui sont en lien direct avec l'utilisation quotidienne du bien.

Voici quelques exemples d'interventions rencontrées qui sont refacturés au locataire:

- Débouchages nécessaires suite à la présence de lingettes, langes, graisses, nourriture dans les canalisations ;
- Remplacement des piles dans les détecteurs incendie ;
- Déblocage de vannes thermostatiques (il est recommandé de les manipuler de temps en temps durant l'été pour éviter ce souci) ;
- Filtre mazout encrassé ;
- Prise électrique à refixer ;

La facture appelée « note de débit » vous est envoyée par courrier après intervention avec, en annexe, le bon de travail et les justificatifs.

Nous vous conseillons de reprendre le ROI (règlement d'ordre intérieur – chapitre 3) que vous avez reçu lors de la signature de votre bail ou de le consulter sur notremaison.be.

DÉCOMPTE DES CHARGES

Chaque mois, vous payez une provision pour couvrir les charges d'entretien. Cette provision a pour but de constituer un acompte sur le montant final des charges.

À la fin d'une année comptabilisée de janvier à décembre, le décompte des charges est réalisé.

On calcule la différence entre la somme des provisions que vous avez payées tout au long de l'année, et le coût des charges de l'année en question sur base des prestations réellement effectuées. Il va de soi que si, pour des raisons quelconques, la prestation n'a pas eu lieu, elle ne vous sera pas facturée.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Vous avez « provisionné » un montant trop important. Dans ce cas, nous vous rembourserons la différence
- Vous n'avez pas assez « provisionné ». Nous vous enverrons le décompte afin que vous puissiez procéder au paiement de la différence.

- Ces provisions vérifiées et approuvées ont été modifiées par le CCLP à deux reprises l'année passée, suite au contexte énergétique. Pour rappel, les pièces justificatives au calcul des charges peuvent être consultées durant 1 mois après l'envoi du décompte.

Voici la liste des charges locatives (que vous pourrez retrouver en détails sur votre feuille de calcul loyer) :

Nature de la charge	Précision
Entretien chauffage	Entretien de votre système de chauffe
Entretien des espaces-verts	Entretien des éventuels jardins et abords de votre implantation collective
Enlèvement des immondices	Coût d'enlèvement des déchets pour les implantations collectives
Entretiens divers	Nettoyage de corniches des immeubles, remplacement d'ampoule dans les couloirs, etc
Entretien égouttage	Nettoyage des égouttages collectifs si nécessaire
Abandon de recours	Assurance qui couvre le locataire en cas d'incendie, provoquant des dégâts à des tiers
Taxe	Si d'application dans la commune
Entretien des communs	Nettoyage des parties communes
Protection incendie	Entretien annuel des équipements de protection (détecteurs, lumières, lances, sirène, etc)
Électricité	Facture d'électricité des espaces communs, des ascenseurs, des chaudières collectives
Sel adoucisseur	Si nécessaire lorsqu'un adoucisseur est installé
Entretien des ascenseurs	Contrat d'entretien et de dépannage des ascenseurs
Désinsectisation	Si nécessaire

Nous contacter

Siège social
Boulevard Tirou, 167, 6000 Charleroi
secretariat@notremaison.be
Tél. 071/53.91.00

Antenne du Brabant wallon
Boucle Jean de Nivelles, 1
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 010/84.85.50

Antenne de la Botte du Hainaut
Rue Marcel Tonglet, 142
6500 Beaumont
Tél. 071/31.89.83

Vous avez un problème technique ?
servicetechnique@notremaison.be

Vous modifiez votre situation ?
secretariat@notremaison.be

Contacter le CCLP
(Comité Consultatif des
Locataires et Propriétaires)
contact.cclp.nm@gmail.com

Suivez-nous sur Facebook !
/notremaisonsocietedelogement

Coupon de participation !

Pour participer, veuillez remplir et renvoyer ce coupon à notre adresse:

Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

Code Postal : . . . . . .

Localité : . . . . . .

Tél : . . . . . .

A renvoyer à
Notre Maison,
167 boulevard Tirou · 6000 Charleroi

voir conditions en pages 3 et 13

Editeur responsable : Quyên Chau, Directrice-gérante, 167 Boulevard Tirou, 6000 Charleroi.
Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé sur du papier 100% recyclé. Graphisme : jige.be